



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Frédéric FAGES (Pouvoir à André GUIGNARD), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Dominique CHAINE)

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT.

Secrétaire de séance : Patrick LEDOUX

**2025-02 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 18 DECEMBRE 2024.**

Le 18 décembre 2024, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- Réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE des Chaumettes.
- Au solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtellerault.
- Rappel sur le vote du rapport de CLECT.
- AC prévisionnelle 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées tel qu'il a été adopté par la commission.

VU l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

VU les conclusions de ladite commission réunie le 18 décembre 2024, relatives aux nouvelles charges transférées des communes membres de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault à cette date.

086-218601920250121-2025_02-DE
Reçu le 22/01/2025
Publié le 22/01/2025

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de Grand Châtellerault de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 18 décembre 2024 joint.

Votants	21
Pour	0
Contre	0
Abstention	21

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le 22/01/2025

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20250121-2025_02-DE
Reçu le 22/01/2025
Publié le 22/01/2025